

**Séance du 06 mars 2008**  
**19 heures 30**

Le six mars deux mil huit à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le dix huit février 2008, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Petat Eric Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT E ASSELIN G PILTE P ARCHENAUULT P DELAVEAU C GARRE M GAVARET P PIVOTEAU JM PAVARD M.

Absents excusés : LE GARREC L – SERRE JP.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants 9

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Monsieur Gavaret Paul, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2007. Le conseil constate que toutes les opérations en recettes, en dépenses, les restes à réaliser 2006, les résultats de l'année 2006 ont bien été intégrés dans le compte administratif 2007 et décident d'approuver le compte administratif 2007 qui fait apparaître des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	439 039.80 €
Excédent d'investissement	73 930.84 €
Restes à réaliser 2007 dépense :	240 000.00 €
Restes à réaliser 2007 recette :	78 900.00 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2007 présenté par la Trésorerie de Lorris qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	439 039.80 €
Excédent d'investissement	73 930.84 €

Le conseil municipal à l'unanimité constate que les résultats sont identiques à ceux présentés dans le compte administratif 2007 et approuve le compte de gestion 2007.

**VOTE DES TAXES MUNICIPALES 2008**

Considérant que le vote du budget primitif intervient plus tôt que les autres années, Monsieur le Maire explique que l'état 1259/2008 qui fait apparaître le produit fiscal attendu n'est pas parvenu en mairie.

Monsieur le Maire demande néanmoins que le conseil se prononce sur les taux des trois taxes. En 2007 les taux étaient :

Taxe habitation	13.02 %
Taxe foncier bâti	: 23.01 %
Taxe foncier non bâti	: 54.08 %

Et représentait un produit fiscal attendu de 277 510.00 € et un produit final de 283 456.00 €.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taxes comme ci-dessus et de programmer un produit fiscal attendu de 287 000.00 € qui sera modifié lors d'une prochaine séance quand le l'état 1259/2008 aura été transmis.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 et affectation des résultats 2007**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2008 qui a été étudié par la commission des finances et demande que le conseil se prononce sur l'affectation des résultats 2007 qui se décomposent comme ceci :

Excédent de fonctionnement	439 039.80 €
Excédent d'investissement	73 930.84 €
Restes à réaliser 2007 dépense :	240 000.00 €
Restes à réaliser 2007 recette :	78 900.00 €

Le conseil municipal vote le budget primitif 2008 et affecte les résultats de la manière suivante :

### **Répartition des résultats 2007 sur l'exercice 2008**

Investissement report déficit	73 930.84 €
Fonctionnement report excédent au compte 002	204 008.96 €
Investissement excédent capitalisé au compte 1068	235 030.84 € *

\*Déficit d'investissement + solde des restes à réaliser 2007.

## **ENQUETE PUBLIQUE : SYNDICAT DE LA BEZONDE DIG**

Lors de la dernière réunion de conseil du 05 février dernier le conseil avait été informé de la démarche engagée par le Syndicat de la Bezonde pour l'entretien des rivières et ruisseaux dont il a la charge. Pour permettre cet entretien et la création d'ouvrages, ce syndicat a lancé une enquête sous la forme d'une déclaration intérêt général.

Le conseil n'émet pas réserve à cette DIG donne un avis favorable.

## **ZONE ARTISANALE**

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants 9

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été décidé de céder à une société des parcelles sur la zone artisanale. Pour permettre de vendre les parcelles ZH 303p 304 305 306 301p qui représentent environ 6000 m<sup>2</sup>, il faut retirer la voirie communale qui divise ces parcelles. Pour cela, il faut que la voirie pénétrant dans la zone artisanale existante sur le plan mais non matérialisée sur le terrain, soit déclassée. Cette voie est incluse dans l'inventaire de la voirie communale mais ne dessert pas d'autres terrains que ceux de la zone et n'a été tracée que dans l'éventualité de vendre les plus grandes parcelles séparément.

Pour effectuer ce déclassement, la parcelle doit être bornée et mise en place, si besoin, une enquête publique.

Par ailleurs, une autre société a demandé à acquérir une parcelle de la zone.

## **URBANISME**

Le conseil en réunion du 08 novembre 2007 avait décidé conformément à la nouvelle réforme d'urbanisme d'instaurer les demandes de clôture sur la commune. Considérant que la compétence PLU est dévolue au GIVB, le conseil doit retirer cette délibération prise à tort.

Après avoir entendu cette information, le conseil approuve le retrait de la dite délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt et une heure trente.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE QUIERS SUR BEZONDE**

Le six mars deux mil huit à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le dix huit février 2008, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Petat Eric Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT E ASSELIN G PILTE P ARCHENAULT P DELAVEAU C  
GARRE M GAVARET P PIVOTEAU JM PAVARD M.

Absents excusés : LE GARREC L – SERRE JP.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants 9

### **URBANISME**

Le conseil en réunion du 08 novembre 2007 avait décidé conformément à la nouvelle réforme d'urbanisme d'instaurer les demandes de clôture sur la commune. Considérant que la compétence PLU est dévolue au GIVB, le conseil doit retirer cette délibération prise à tort.

Après avoir entendu cette information, le conseil approuve le retrait de la dite délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Copie conforme, le 18 mars 2008

**Le Maire,**